République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260413-018_2026-DE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 13 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAVID Arnaud - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 03/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : M. DAVID Arnaud – Maire, M. GUILLO Philippe, M. SERVEL Samuel, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme GUILLEBAULT Fany, M. BURIDANT Antoine, Mme BRETON Anne-Cécile, Mme BOUTOILLE Morgane, M. GALERNE Joël, Mme RIO Océane, Mme LE PETITCORPS Emilie, M. GUEGAN Charles, Mme LE HEN Sandrine.

A été nommée secrétaire : Mme LE GOFF Brigitte.

018/2026 – VALIDATION DU PROCEDE ET DU DEVIS POUR UN ACCOMPAGNEMENT ORGANISATIONNEL AVEC FREQUENCE COMMUNE

Considérant que les pratiques habituelles de fonctionnement des municipalités reposent souvent sur une organisation hiérarchique,
Considérant la volonté du Conseil Municipal de permettre à chaque élu de trouver pleinement sa place au sein de l'équipe municipale,
Considérant l'intérêt de développer des modes de gouvernance plus collaboratifs et adaptés aux enjeux actuels,
Considérant la proposition d'accompagnement formulée par l'organisme *Fréquence Commune*, visant à accompagner les collectivités dans la construction d'une organisation interne plus collaborative,
Considérant que cet accompagnement a pour objectif opérationnel de définir et valider une organisation interne et ses modalités de fonctionnement (notamment groupes de travail, répartition des rôles, modes de décision),
Considérant que cet accompagnement se déroulera sur deux journées, permettant d'alterner apports d'expériences d'autres communes, mises en pratique et prises de décisions concrètes,
Considérant que le coût de cet accompagnement s'élève à 360 € TTC par élu pour les deux jours, pour un groupe de 15 élus, soit un montant total de 5 400 € TTC,

Au regard des éléments précités, Monsieur Le Maire, propose au Conseil Municipal de valider l'accompagnement de *Fréquence Commune* pour la mise en place d'une organisation collaborative au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
-D'approuver le recours à l'accompagnement proposé par *Fréquence Commune*,
-De valider les modalités d'organisation de cet accompagnement sur deux jours consécutifs,
-D'autoriser la dépense correspondante pour un montant total de 5 400 € TTC,
-De dire que les crédits nécessaires sont disponibles au budget communal,
-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, DAVID Arnaud.	Secrétaire de séance, LE GOFF Brigitte.

MAIRIE DE KERGRIST 56 (Morbihan)

018/2026 – VALIDATION DU PROCEDE ET DU DEVIS POUR UN ACCOMPAGNEMENT ORGANISATIONNEL AVEC FREQUENCE COMMUNE